

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 19^e jour du mois de février 2018, à 19h30 sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Alain Delarosbil
Monsieur Florian Duchesneau
Monsieur Hébert Huard
Madame Gina Samson

Sont également présents : Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, trésorière et greffière adjointe, Monsieur Simon Carrothers, directeur des services techniques et urbaniste.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-02-33 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Adoption de la programmation TECQ 2014-2018
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

Aucun

2018-02-34 5- ADOPTION DE LA PROGRAMMATION TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Solange Castelloux** et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

6- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

7- PERIODE DE QUESTIONS

Aucune

2018-02-35 8- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** que la séance soit levée. Il est 20h10.

Monsieur Régent Bastien, maire

Madame Annie Chapados, greffière adjointe